

Covid-19 concept de protection manifestation du CTT Mandement

1 Introduction

Le modèle de concept de protection suivant décrit les exigences auxquelles les organisateurs de manifestations de tennis de table doivent satisfaire à partir du 15.08.2020.

Les exigences s'adressent aux comités exécutifs des clubs organisateurs ou à leurs comités d'organisation. Ils servent de modèle pour l'adaptation des mesures de protection individuelles de chaque organisateur.

Ce concept de protection modèle sera continuellement adapté aux exigences cadres actuelles de l'Office fédéral du sport, de l'Office fédéral de la santé publique et de Swiss Olympic.

L'organisateur doit également tenir compte des réglementations cantonales respectives ([lien vers les informations des cantons](#)). Les réglementations régionales peuvent également aller au-delà des exigences de ce concept de protection modèle.

2 Manifestations de tennis de table

Au tennis de table, les manifestations dans le sens de l'ordonnance fédérale COVID-19 sont les suivantes:

- Tous les tournois (également pour les joueurs non licenciés)
- Championnats individuels (régionaux et nationaux)
- Championnats régionaux par équipes
- Rencontres de la Ligue nationale
- Autres événements internes ou publics du club
- Camps d'entraînement et autres camps

Les événements réunissant plus de 1000 personnes restent interdits jusqu'au 31.08.2020 au moins.

Chaque manifestation doit avoir un concept de protection, qui peut être présenté à Swiss Table Tennis et/ou aux autorités sur demande. Le concept de protection pour la manifestation peut faire partie intégrante du concept général de protection du club organisateur.

Les manifestations et en particulier les compétitions, tournois et championnats peuvent être organisés dans les conditions suivantes, qui doivent être réglementées dans le concept de protection personnelle.

3 Mesures de protection pour les manifestations de tennis de table à partir du mois d'août 2020

3.1 Personne responsable

- Barna Lorincz a été nommé responsable COVID-19 par le comité du CTT Mandement. Ce dernier garanti pour chaque manifestation la conformité avec les mesures de protection.

3.2 Traçage des contacts

- Les contacts étroits entre les personnes doivent pouvoir être identifiés à la demande des autorités sanitaires cantonales pendant 14 jours après l'événement. Le contact rapproché est défini comme un contact qui dure plus de 15 minutes ou qui est répété sur une distance inférieure à 1,5m sans masque de protection.
- Le traçage des contacts doit être assuré si un contact étroit ne peut être exclu à cent pour cent. Swiss Table Tennis recommande aux organisateurs d'enregistrer les coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone) de tous les visiteurs et participants à l'entrée de chaque événement. Si nécessaire, les détails doivent être vérifiés pour s'assurer qu'ils sont vrais. Les listes doivent être conservées pendant 14 jours après la fin de l'événement et détruites ensuite. Les listes ne peuvent être utilisées à d'autres fins.
- L'organisateur doit veiller à ce que le nombre maximum de personnes à contacter ne dépasse pas 300, par exemple en séparant systématiquement les zones des joueurs et des spectateurs ou en les divisant en secteurs.
- Les personnes en contact étroit avec une personne infectée peuvent être mises en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.
- Recommandation aux joueurs et spectateurs de télécharger l'app Swiss Covid.

3.3 Mesures d'hygiène

- L'organisateur doit mettre à disposition des désinfectants à chaque entrée et demandera, au moyen de panneaux, à toutes les personnes entrant dans le bâtiment de se désinfecter les mains.
- L'organisateur veillera à ce que des toilettes, si possible séparées pour les joueurs et les spectateurs, soient accessibles et à ce qu'il y ait toujours du savon à disposition.
- L'organisateur fournira des désinfectants aux joueurs à l'entrée de la salle / au contrôle de la raquette.
- Les vestiaires, les douches et les toilettes doivent être nettoyés régulièrement.
- Si possible, la salle sera aérée plusieurs fois par jour pendant une pause.

3.4 Règles de distance

- Tous les participants et visiteurs, c'est-à-dire les joueurs, les coaches, les bénévoles et les spectateurs doivent garder une distance de 1,5m par rapport aux autres personnes. L'organisateur attirera l'attention sur la règle de la distance au moyen d'affiches qui seront accrochées à des endroits bien visibles dans l'entrée, la zone des spectateurs, la zone des joueurs et d'autres endroits fréquentés de la salle. Le responsable Covid-19 vérifiera à intervalles réguliers que les règles de distance sont respectées.
- Les seules exceptions à la règle de la distance sont
 - Les personnes vivant dans le même ménage
 - Les joueurs du double pendant la compétition de double

- Le flux de personnes (par exemple, lors de l'entrée et de la sortie de la salle / des gradins / de la buvette) doit être orienté de manière que la distance de 1,5m entre les visiteurs puisse être maintenue, par exemple par des marquages au sol et/ou des entrées et sorties séparées.
- La distance minimale de 1,5m doit également être respectée dans les vestiaires et les douches. Des marquages/barrières appropriés doivent être fournis par l'organisateur, si nécessaire le nombre de personnes par vestiaire/douche doit être limité.
- Lorsqu'il n'est pas possible de respecter les règles de distance, des mesures de protection supplémentaires doivent être prévues, par exemple le port d'un masque de protection. Swiss Table Tennis recommande à l'organisateur de vendre des masques de protection à l'entrée au prix coûtant.

3.5 Personnes présentant des symptômes de maladie

- Les personnes présentant des symptômes de maladie tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, diarrhée ou nausées ne sont pas autorisées à participer aux manifestations. L'organisateur peut exclure de la manifestation les personnes présentant des symptômes.

3.6 Lignes directrices pour les matchs

- Des séparations de tables doivent être placées entre les tables. Un seul coach par joueur est autorisé à chaque table de compétition. Les chaises des coaches seront placées à l'extérieur des séparations des tables et de manière à respecter la distance minimale de 1,5m entre elles.
- Les traditionnelles poignées de main ne seront pas faites. Tout autre contact physique doit également être évité. En signe de salutation et de reconnaissance, les joueurs se font un signe de tête après le match ainsi qu'à l'entraîneur adverse et à l'arbitre.
- La distance de 1,5m entre les personnes extérieures à un même ménage doit être maintenue en permanence. Une exception est faite exclusivement pour les joueurs de double pendant la compétition de double.
- Des masques doivent être fournis aux officiels si la distance de 1,5m ne peut être respectée.
- Il est conseillé aux joueurs de s'essuyer le visage uniquement avec la main qui joue et non avec la main qui tient les balles. Les joueurs ne doivent pas toucher leur visage avec la main qui tient les balles pendant la compétition. Les joueurs doivent continuer à s'abstenir de s'essuyer les mains sur la table.
- Les équipements de tournoi, tels que les compteurs et les cartes, ne doivent être utilisés que par une seule personne et doivent être nettoyés avant d'être utilisés par une autre personne.
- Le changement de côté se fait dans le sens des aiguilles d'une montre afin que les joueurs ne se croisent pas. Pendant les pauses entre les sets et après le match, les joueurs quittent la table également dans le sens des aiguilles d'une montre.
- Entre tous les matchs, une courte pause doit être prévue pour permettre aux joueurs et aux coaches de quitter l'aire de jeu avant que les joueurs suivants entrent dans l'aire de jeu pour éviter de se croiser entre les séparations.

3.7 Règles spéciales pour les rencontres de ligue nationale et les compétitions impliquant des joueurs étrangers

- Les joueurs provenant de pays pour lesquels l'Office fédéral de la santé publique OFSP a prescrit une quarantaine après leur entrée en Suisse ne peuvent participer aux matchs de ligue nationale ou à une compétition en Suisse qu'après avoir observé la quarantaine de 10 jours. La liste de ces pays ainsi que toutes les informations sur l'obligation de quarantaine peuvent être trouvées sous ce [lien](#).

3.8 Règles spéciales pour les camps d'entraînement, d'autres camps et d'autres manifestations de clubs

- Les mêmes règles de distance et d'hygiène s'appliquent à l'organisation des camps d'entraînement, d'autres camps ainsi que d'autres manifestations de clubs. Les mesures de protection doivent être adaptées au lieu de la manifestation.
- Lors des manifestations destinées aux enfants de moins de 12 ans, il faut partir du principe que les distances ne sont pas strictement respectées. Dans ce cas, il faut veiller tout particulièrement à tenir des listes de présence au sein des groupes ayant des contacts étroits.

3.9 Restauration

- Un concept de protection conforme aux spécifications de l'industrie hôtelière doit être mis en place et respecté pour l'exploitation des restaurants.

4 Communication

- Ce concept de protection est diffusé à l'ensemble des membres du CTT Mandement
- Ce concept de protection est publié sur notre site internet <https://www.cttmandement.ch/>
- Ce concept de protection est affiché dans la salle de tennis de table
- L'affiche « Concept de protection pour joueur » est affiché dans la salle de tennis de table
- La « Checkliste Covid-19 » est affiché dans la salle de tennis de table